

=====
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY
=====

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 à 19 heures

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, au bureau municipal, 168 route 112, le mardi 3 septembre à 19 h et présidée par le maire Gray Forster.

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5 : Sylvain Hébert
 Siège no 6: Pierre Reid

Absent : Siège no 2: Réjean Vachon

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale est aussi présente.

=====
RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI LE 3 SEPTEMBRE 2019 à 19 heures

Pensée : L'ouvrage a toujours l'air facile, quand le travail est un plaisir.

ORDRE DU JOUR

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ©

Assemblée ordinaire du 5 août 2019

4.00 CORRESPONDANCE ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période d'août, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées sur la liste

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

7.01

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER ©

8.1 salaires du 1er août au 31 août 2019

Employés 12 529.04 \$ dépôt direct

achats listes ©
 2019-08B 491.68 \$
 2019-09A 92 394.85 \$

8.2 **Certificats disponibilité de crédits**
dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période d'août 2019 en vertu du règlement de délégation, art.961 CMQ.

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 Adoption du premier projet de règlement de zonage pour permettre la garde des poules dans la zone VII

9.02 Adoption du règlement concernant la circulation des véhicules lourds sur les chemins municipaux

10.00 AVIS DE MOTION

10.01

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Soumission pour le sable de déglacage

11.02 Remise des prix aux élèves méritants (6) (gâteau-jus)

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, régie des Hameaux
Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Conseillère #3 Doris Martineau : famille, loisirs et sécurité civile
Conseillère #4 Jean Martel : chambre de commerce et sécurité civile
Conseiller #5 Sylvain Hébert : Incendie et voirie
Conseiller #6 Pierre Reid : voirie et sécurité civile
Maire : MRC

b) Rapports – préposé en voirie

Rapport des travaux faits en août 2019
Travaux à faire en septembre

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

M. Rosas a présenté son rapport ©

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

Rappel : Colloque régional ADMQ le 19 septembre 2019

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Portes au garage municipal

13.02 Organisation du marché de Noël le 30 novembre 2019- budget alloué

13.03 Demande à la CPTAQ – réfection chemin Gosford Ouest

13.04 Enseignes pour les entrées de la municipalité

13.05 Appui à la Ville de Cookshire-Eaton concernant la tarification de Valoris

13.06 Subvention amélioration réseau routier municipal (PARRM) député

13.07 Demande de prix pour le remplacement du ponceau chemin Tétreault

13.08 Mandat à Protekna pour le service de contrôle de la qualité des matériaux (Tétreault)

13.09 Calendrier des collectes pour 2020

13.10 Remblai sur le terrain de la municipalité par Transport Stéphane Nadeau

13.11 Appel d'offre pour service de ménage bureau – centre communautaire

13.12 Services juridiques 2020

14.00 INVITATIONS

14.01 Déjeuner-conférence de Mme Colette Roy-Laroche, Mégantic le 11 sept. 2019

15.00 VARIA

15.01 Lettre de remerciement au député M. François Jacques (subvention)

- 15.02 Rencontre avec Mme Lemelin –du Centre de Santé intégrale de Cookshire 30 sept.19
15.03 Dépôt du rapport de voirie (construction chemin Tétreault)
15.04 Rencontre pour la piste cyclable
15.05 Fin de l'emploi de l'inspecteur en bâtiment et environnement, Fernando Rosas

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2019- 147

résolution no 2019-147

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-148

résolution no 2019-148

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert:

A D O P T É E

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2018

2019-149

résolution no 2019-149

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance du 5 août 2019 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Mme Adèle Madore.

A D O P T É E

4.0 CORRESPONDANCE

2019-150

résolution no 2019-150

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron

APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la correspondance reçue durant le mois d'août 2019 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désireraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

Aucune

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

Aucun

8.0 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois d'août 2018, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2019-151

résolution no 2019-151

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du mois d'août 2019 pour un montant de :

8.1 **salaires** du 1 août au 31 août 2019

Employés 12 529.04\$ dépôt direct

achats	listes ©
2019-08B	491.68 \$
2019-09A	92 394.85 \$

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

9.0 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

**9.01 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE
POUR PERMETTRE LA GARDE DES POULES DANS LA ZONE VII**

*Premier
projet de*

RÈGLEMENT NUMÉRO : 2019-02

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 6-
2000 AFIN :**

- 1) **d'inclure des dispositions relatives à l'implantation de poulailler urbain dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain ainsi que dans la zone VIL-1 ;**
- 2) **de modifier les dispositions relatives aux bâtiments complémentaires.**
- 3) **D'ajouter à l'article 6.11 à la lettre J.**

Implantation du poulailler urbain

Un poulailler urbain est autorisé en cour arrière uniquement.

ATTENDU QU' est en vigueur sur le territoire du Canton un règlement de zonage, qu'il a été adopté par le règlement numéro 6-2000 et qu'il est intitulé : « Règlement de zonage »;

ATTENDU QUE le conseil du Canton de Westbury juge approprié de modifier son Règlement de zonage portant le numéro 6-2000 afin de se prévaloir de ces dispositions;

ATTENDU QUE le paragraphe 1° du 2^e alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet, aux fins de réglementation, classer les constructions et les usages et, selon un plan qui fait partie intégrante du règlement, diviser le territoire du Canton en zones;

ATTENDU QUE le paragraphe 3° du 2^e alinéa, de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, permet de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de spécifier, pour chaque zone, les normes applicables aux constructions et aux usages;

ATTENDU QUE le Canton désire également profiter du présent exercice afin de revoir les dispositions de son règlement de zonage portant sur les bâtiments complémentaires;

ATTENDU QUE le Canton est régi par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage numéro 6-2000 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

EN CONSÉQUENCE

2019-152

résolution no 2019-152

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Le présent règlement porte le numéro 2019-02 et peut être cité sous le titre « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 6-2000 afin de d'autoriser et de régir l'implantation d'un poulailler urbain à l'intérieur de certaines zones.* »

6.35 DISPOSITIONS RELATIVES À LA GARDE DE POULES

- 6.35.1 Poulailleur urbain** Un poulailleur urbain est autorisé en cour arrière uniquement. Tout poulailleur urbain et tout parquet extérieur doivent être situés à une distance minimale de 3 m du bâtiment principal, à 4 m des lignes de terrain et de 30 m d'un puits. La hauteur maximale de tout poulailleur urbain est de 2 m. Un poulailleur urbain doit être isolé contre le froid et pourvu d'une lampe chauffante grillagée.
Nouvel article, 2018-01-24, règlement no. 339-1-2017
- 6.35.2 Garde de poules** Dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain ainsi que dans la zone VIL-1, la garde de poules est autorisée seulement comme usage complémentaire à une habitation unifamiliale isolée ou à une habitation unifamiliale jumelée et ce, conformément aux articles 8.18.1 à 8.18.5. Les articles 8.18.1 à 8.18.5 ne s'appliquent pas aux autres zones.
Nouvel article, 2018-01-24, règlement no. 339-1-2017
- 6.35.3 Type d'oiseau prohibé** La garde de coq est strictement prohibée.
Nouvel article, 2018-01-24, règlement no. 339-1-2017
- 6.35.4 Nombre** Un nombre maximal de quatre (4) poules est autorisé par terrain.
Nouvel article, 2018-01-24, règlement no. 339-1-2017
- 6.35.5 Poulailleur urbain** Quiconque garde des poules est tenu de construire et de maintenir en bon état un poulailleur urbain et un parquet conforme à l'article 8.17 intitulé « Dispositions relatives aux bâtiments complémentaires ». Les poules ne peuvent en aucun cas être laissées en liberté sur le terrain. Les poules doivent être gardées à l'intérieur du poulailleur entre 23 h 00 et 6 h 00. Les mangeoires et abreuvoirs doivent se trouver à l'intérieur du poulailleur et protégés de manière à ce qu'aucun palmipède migrateur ne puisse y avoir accès, ni les souiller, ni attirer d'autres animaux tels que les mouffettes, les rats et les ratons laveurs.
Nouvel article, 2018-01-24, règlement no. 339-1-2017
- 6.35.6 Entretien et hygiène** Le poulailleur et le parquet doivent être maintenus dans un bon état de propreté. Les excréments doivent être retirés du poulailleur quotidiennement, éliminés ou compostés de manière opportune. Les eaux de nettoyage du poulailleur et du parquet ne peuvent être déversées sur les propriétés voisines.
- 6.35.7 Activité commerciale** Toute activité commerciale relative à la garde de poules est strictement prohibée. De façon non limitative, il est interdit de vendre :
- oeufs;
 - viandes;
 - fumier;
 - poules;
 - poussins;
 - autres substances provenant des poules

9.02 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Reporté en octobre

10.0 AVIS DE MOTION

Aucun

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 SOUMISSION POUR LE SABLE DE DÉGLAÇAGE

ATTENDU que la directrice générale a préparé une demande de soumission pour la fourniture du sable de déglacage pour le déneigement et le prix de la pelle pour le placer dans l'entrepôt;

ATTENDU que la municipalité a reçu 1 soumission et que la granulométrie a été fournie avec la soumission et sera envoyée au Ministère des Transports pour la conformité;

2019-153

résolution no 2019-153

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury accepte la soumission de Transport Jocelyn Ménard au coût de 5.60\$ la tonne, le test de granulométrique sera envoyé au Ministère des Transports pour la conformité.

Le sable sera transporté par la municipalité de Westbury au garage municipal et placé par la pelle du soumissionnaire à l'heure.

QUE les travaux seront supervisés par le chef d'équipe.

A D O P T É E

11.02 REMISE DES PRIX AUX ÉLÈVES MÉRITANTS (DEMANDE DE L'ÉCOLE)

ATTENDU que la remise des prix aux élèves méritants ayant obtenu leur diplôme se fera le 17 septembre 2019 ;

ATTENDU que la fondation de l'école Louis St-Laurent ne fournit plus de gâteau ni de jus pour la remise des prix;

2019-154

résolution no 2019-154

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser l'achat d'un gâteau et du jus pour la remise des prix aux élèves méritants de la Polyvalente Louis-St-Laurent et de Alexander Galt.

QUE la conseillère Doris Martineau s'occupe de la commande du gâteau et de l'achat des jus.

A D O P T É E

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, régie des Hameaux
Régie des Hameaux veut savoir le calendrier des collectes pour 2020.
Il faut prévoir une rencontre avec René Vachon pour les bacs bruns.

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Absent

Conseillère #3 Doris Martineau : famille, loisirs et sécurité civile
Une rencontre des loisirs se tiendra à la MRC le 11 septembre, mais elle ne peut pas y aller.

Conseillère #4 Jean Martel : chambre de commerce et sécurité civile
Rien

Conseiller #5 Sylvain Hébert : Incendie et voirie
Le service incendie veut faire la présentation du plan quinquennal (5 ans), une rencontre le 28 octobre 2019 à 18 hrs.

Conseiller #6 Pierre Reid : voirie et sécurité civile
Rien

Maire : MRC
Des affiches seront faites pour l'interdiction de fumer et de consommer du cannabis dans les endroits publics.

b) Rapports – préposé en voirie

Rapport des travaux faits en août 2018
Travaux à faire en septembre

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment
M. Rosas a présenté son rapport ©

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière
Rappel : Colloque régional ADMQ le 19 septembre 2019

13.00 **AFFAIRES NOUVELLES**

13.01 PORTES AU GARAGE MUNICIPAL

Reporté en octobre.

13.02 ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL LE 7 DÉCEMBRE 2019- BUDGET ALLOUÉ

ATTENDU que la municipalité désire pour sa 4^e année, organiser son marché de Noël 2019 ;

ATTENDU que lors de la dernière année l'organisation avait été confiée à Lachance Communication ;

2019-155

résolution no 2019-155

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury autorise un montant de 5 000\$ à M. Nicolas Lachance pour l'organisation du marché de Noël qui se tiendra le 7 décembre 2019 de 09h à 16h.

QUE la location de tables pour la journée sera remboursée à la municipalité.

A D O P T É E

13.03 DEMANDE A LA CPTAQ – RÉFECTION CHEMIN GOSFORD OUEST

ATTENDU que la municipalité de Westbury désire faire des travaux de réfection sur un tronçon de chemin entre le chemin Gosford Ouest et chemin Cyr;

ATTENDU que les travaux nécessitent l'achat d'une partie de terrain en zone agricole;

2019-156

résolution no 2019-156

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury présente une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

QUE la directrice générale, Adèle Madore soit autorisée à faire la demande pour et au nom de la municipalité de Westbury.

A D O P T É E

13.04 ENSEIGNES POUR LES ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ

Reporté

13.05 APPUI À LA VILLE DE COOKSHIRE-EATON CONCERNANT LA TARIFICATION DE VALORIS

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton est intervenue auprès des représentants de Valoris afin que ces derniers fassent une planification financière pour cesser des hausses d'enfouissement exagérées pour toutes les municipalités membres ;

CONSIDÉRANT que des rapports de la situation concernant une hausse excessive pour l'enfouissement des déchets a été présentés aux différents médias ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Westbury pour l'intérêt de ses contribuables demande que le coût de l'enfouissement par Valoris ne soit plus augmenté étant donné que nous avons eu des hausses exagérées en 2019 ;

2019-157

résolution no 2019-157

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury appuie toutes les démarches faites par la Ville de Cookshire-Eaton concernant l'analyse des coûts pour l'enfouissement.

QUE la municipalité de Westbury demande de mettre en place les recommandations de la vérificatrice générale déposée en juillet 2019 et que le coût pour 2020 soit transmis le plus rapidement possible aux municipalités membres afin d'être en mesure de préparer nos budgets respectifs.

QUE cette résolution soit envoyée à toutes les municipalités membres de Valoris.

A D O P T É E

13.06 SUBVENTION AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PARRM) DÉPUTÉ

ATTENDU que la municipalité a demandé dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal une subvention pour le changement de 2 ponceaux sur le chemin Bassin Sud ;

ATTENDU que le député a confirmé à la Municipalité du canton de Westbury une subvention de 15 000\$ pour le changement des ponceaux sur le chemin Bassin Sud en plus d'un montant de 20,000\$ sur les 3 prochaines années ;

2019-158

résolution no 2019-158

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Bassin Sud pour un montant subventionné de 35000\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Bassin sud dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

A D O P T É E

13.07 DEMANDE DE PRIX POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU CHEMIN TÉTREAULT

ATTENDU que la municipalité doit procéder au remplacement d'un ponceau sur le chemin Tétreault dans la partie qui a été donné à contrat pour la réfection du chemin à Transport et excavation Stéphane Nadeau ;

ATTENDU que la machinerie et les équipements de l'entreprise Stéphane Nadeau sont sur le chantier et qu'une soumission pour le changement de ponceau lui sera demandée ;

2019-159

résolution no 2019-159

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la soumission reçue de l'entreprise Transport excavation Stéphane Nadeau au coût de 22 287\$ en plus des taxes applicables n'est pas acceptée par la municipalité de Westbury.

QUE le changement du ponceau sera fait par la municipalité à une date ultérieure.

A D O P T É E

13.08 MANDAT A PROTEKNA POUR LE SERVICE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX (CHEMIN TÉTREAULT)

ATTENDU que des travaux de reconstruction d'une partie du chemin Tétreault ne comprennent pas les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux ;

ATTENDU qu'une offre de service a été reçue de la compagnie Protekna pour le service de contrôle de la qualité des matériaux ;

2019-160

résolution no 2019-160

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury mandate la compagnie Protekna pour les services professionnels pour le contrôle des matériaux selon la soumission en date du 26 août 2019 pour un coût maximum de 7198\$ en plus des taxes applicables.

QUE les travaux seront sous la supervision de l'ingénieur, Frédéric Blais de la firme EXP et de Sébastien Roy, de la compagnie geni-tech pour le projet du chemin Tétreault à Westbury.

A D O P T É E

13.09 CALENDRIER DES COLLECTES POUR 2020

La Régie des Hameaux demande qu'un calendrier des collectes soit préparé par la municipalité et la date que nous allons implanter le bac brun.

13.10 REMBLAI SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ PAR TRANSPORT ET EXCAVATION STÉPHANE NADEAU INC.

CONSIDÉRANT que la compagnie Transport et Excavation Stéphane Nadeau a déposé du remblai sur le terrain de la municipalité de Westbury à l'arrière du bureau municipal sans sa permission et sans permis et qu'il a caché la borne du lot 4 182 687 ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la compagnie de remettre le terrain dans son état initial rapidement, en procédant à l'enlèvement du remblai et de la pose de la borne si cette dernière a été enlevée lors des travaux;

2019-161

résolution no 2019-161

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury exige que le remblai soit retiré dans les 10 jours de la présente résolution et que le terrain soit remis dans son état initial sinon les travaux seront faits par la municipalité au frais de la compagnie Transport et Excavation Stéphane Nadeau Inc.

QUE la borne du lot soit visible comme avant le dépôt du remblai, sinon un arpenteur sera mandaté pour replacer la borne au frais de la compagnie Transport et Excavation Stéphane Nadeau ainsi que tout bris au terrain lors de l'enlèvement du matériel déposé sur le terrain municipal.

A D O P T É E

13.11 APPEL D'OFFRES POUR SERVICE DE MÉNAGE BUREAU ET CENTRE COMMUNAUTAIRE

Si des gens sont intéressés, nous verrons à embaucher.

13.12 SERVICES JURIDIQUES POUR 2020

ATTENDU que le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité du canton de Westbury une offre de services professionnels pour l'année 2020.

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

2019-162

résolution no 2019-162

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité du Canton de Westbury accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. pour l'année 2020.

A D O P T É E

14.00 **INVITATIONS**

14.01 DEJEUNER-CONFERENCE DE MME COLETTE ROY-LAROCHE, MÉGANTIC LE 11 SEPT. 2019

Aucun participant

15.00 **VARIA**

15.01 LETTRE DE REMERCIEMENT AU DÉPUTÉ, M. FRANÇOIS JACQUES (SUBVENTION)

2019-163

résolution no 2019-163

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal désire remercier le député de Mégantic, M. François Jacques pour l'obtention de la subvention accordée dans le cadre du programme soutien à l'action bénévole pour le Marché public soit un montant de 750\$ et le montant accordé dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM).

A D O P T É E

15.02 RENCONTRE AVEC MME LEMELIN ET MME BOISLARD –DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRALE DE COOKSHIRE 30 SEPT.19

Le 30 septembre à 18 hr.

15.03 DÉPÔT DU RAPPORT DE VOIRIE (CONSTRUCTION CHEMIN TÉTREAUULT)

La directrice a remis une copie de la première rencontre de chantier pour la construction du chemin Tétreaault aux membres du comité de voirie.

15.04 RENCONTRE POUR LA PISTE CYCLABLE –

Une rencontre d'informations a eu lieu pour les citoyens.

15.05 FIN D'EMPLOI DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiment, M. Fernando Rosas est à l'emploi de la Municipalité de Westbury depuis le 28 février 2018 ;

CONSIDÉRANT les différents reproches formulés à l'endroit de l'inspecteur en bâtiment et les insatisfactions du conseil à l'égard du travail effectué ;

2019-164

résolution no 2019-164

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU des conseillers présents;

QUE le Conseil ordonne le congédiement de l'inspecteur en bâtiment, et ce, à compter de ce jour;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'inspecteur en bâtiment les sommes qui lui sont dues à ce jour ainsi que l'indemnité prévue par la *Loi sur les normes du travail*.

A D O P T É E

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

17.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2019-165 *résolution no 2019-165*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

A D O P T É E

L'assemblée est levée à 20 heures 35 minutes.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Adèle Madore

Gray Forster
Maire

Adèle Madore
Directrice générale/secrétaire-trésorière